



DEMANDE DE DIAGNOSTIC D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE TRANSACTION IMMOBILIERE

Le vendeur s'engage à régler le montant de la redevance de service correspondant à ce contrôle à la Commune Nouvelle de Sèvremoine, (132.61 € TTC suivant tarif 2018).

Vendeur :

Demeurant :

Tél. (pour la prise de rendez-vous) :

Mail (pour envoi du rapport de contrôle) :@.....

Acquéreur (si connu) :

Demeurant :

Notaire chargé de la vente :

Date prévue pour la signature de l'acte de vente :

Installation à contrôler (Adresse précise, références cadastrales et n° de dossier) :

.....

.....

Adresse de facturation :

.....

Bon pour accord, le :

Signature

Envoyer le présent formulaire dûment renseigné, daté et signé à :

COMMUNE NOUVELLE DE SEVREMOINE,

Pôle technique et administratif Val de Moine, 4 square d'Italie ST GERMAIN SUR MOINE 49230 SEVREMOINE- Fax : 02.41.64.69.75 - spanc@sevremoine.fr

Le bureau d'études ATLANCE INGENIERIE, prestataire missionné par la Commune Nouvelle de Sèvremoine, prendra rendez-vous pour réaliser la visite.

En prévision de la visite, nous vous remercions de rendre accessibles les regards de visite des ouvrages (fosse septique, bac à graisse éventuel, épandage, etc.).

Vous voudrez bien fournir au technicien, lors de la visite, tous les documents relatifs à votre assainissement :

- Les plans de la filière (le plan de masse de l'installation, le plan de situation au 1/25 000^{ème} ou 1/50 000^{ème} avec localisation de parcelle sur la commune, un plan en coupe de la filière et du bâtiment).
- Une autorisation de rejet (en cas de rejet en dehors de votre propriété)
- Toutes les factures (travaux, eau, vidange, ...).

La Commune Nouvelle de Sèvremoine vous adressera par la suite le rapport sur l'état de votre installation accompagné d'un avis.